

## **7e CONGRÈS de l'ANMP/Guides de la Mer**

### **Vendredi 17 mars 2023**

### **Rapport d'activité du Secrétaire Général**

### **Mandature 2020-2023**

A l'instar de mes prédécesseurs, nous avons poursuivi l'objectif de faciliter le travail de nos adhérents au quotidien en développant les services, en participant à toutes les réflexions possibles pour nous faire connaître et pouvoir intervenir efficacement dans l'intérêt de nos adhérents, du syndicat et de l'environnement (sub)aquatique.

Un gros biais nous a été imposé avec la crise Covid. Cette crise a notablement perturbé le fonctionnement du monde, de notre monde de la plongée et donc de votre syndicat. En effet, la moitié de ce mandat a été fortement impacté par une obligation presque quotidienne et ultra-chronophage de gestion de cette crise par le siège et les administrateurs du syndicat dont je fais partie.

## **Relations avec les Administrations et les Institutions**

Les changements politiques couplés à la crise Covid ont perturbé nos relations avec les administrations.

En effet, malgré une pression incessante auprès des pouvoirs publics, leur écoute n'a pas été toujours à la hauteur des attentes des partenaires sociaux qu'entre autres, nous sommes.

**Ministère des sports** : la création de France Compétences en 2018 et l'obligation de réécriture urgente de la filière pour les inscriptions au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) ont présenté des méthodologies de travail de la Direction des Sports (Ministère des Sports) particulières où nos doléances n'ont souvent pas été entendues (notamment sur le travail des textes et des dates de réunion) malgré des retours assez fréquents puisque nous avons été convoqués à de nombreuses reprises sur ces travaux.

A noter toutefois que la qualité des relations avec l'ensemble des membres du Groupe de Travail est, à ce jour, cordiale. Les travaux ne sont pas finis et les thèmes du recyclage (formation de mise à niveau) et du CC (certificat Complémentaire) sont à venir. Seule l'ANMP a déjà exprimé clairement son rejet de la forme actuelle de cette formation de mise à niveau.

Un gros point positif : suite à de nombreux échanges avec les Organismes de Formation (CREPS), nous avons réussi à faire augmenter le nombre et le mode de sessions sur l'ensemble du territoire (ultra-marins compris) et pu faciliter l'accès à tous à ces formations et à leur financement par les organismes de financement de la formation professionnelle.

Par ailleurs, des questions se posent sur la sécurisation de la filière, l'ANMP propose une diversification des compétences des pros pour répondre aux problématiques de saisonnalités.

L'idée pertinente d'une enquête métier a été évoquée par les partenaires sociaux lors d'échanges avec la Direction des Sports de notre ministère de tutelle.

**Ministère du Travail** : nous sommes toujours un partenaire incontournable auprès de la Direction Générale du travail (DGT). Notre avis est censé être sollicité dès lors qu'est abordé le travail en hyperbarie.

**FIFPL** (Fond interprofessionnel de formation des professionnels libéraux) : A notre demande, nous sommes enfin clairement reconnus par cet organisme pour permettre à nos indépendants de bénéficier de prises en charge pour leur formations continues.

**FFESSM** : le Covid dans un premier temps et le changement de l'équipe dirigeante couplé à des problèmes d'ordre électoraux ont retardé la plupart des échanges que nous devons avoir avec elle.

Nous avons pu cependant récemment reprendre sereinement contact avec elle notamment à propos de la reconnaissance de nos qualifications respectives et en particulier les TIV, SEP (sécurité en plongée), Tek (une recherche d'harmonisation avec le cursus FFESSM est en cours et des contacts sont envisagés avec le RESA et le RTC) et GP-N4.

**AFNOR CEN ISO** : Le parlement européen et les instituts de normalisation continuent leur travail. Nous sommes attentifs en permanence lors de la diffusion de nouveaux textes ou de nouvelles normes qui pourraient être une entrave à l'exercice de notre profession. Nous essayons dans la mesure du possible d'être une force de proposition dans la rédaction des textes mais nous jouons surtout un rôle d'alerte en cas d'incompatibilité entre les propositions de normes et la réalité de notre activité. Le dossier E.P.I est un bel exemple de cacophonie administrative.

**BNAAH** (AFNOR / Bureau de Normalisation des Activités Aquatiques et Hyperbare) : La normalisation des équipements de plongée est une des préoccupations importantes des fabricants, importateurs et distributeurs de matériel de plongée. L'utilisateur ne se sent généralement pas vraiment concerné et doit se plier aux normes imposées. Le BNAAH est l'interface entre l'AFNOR et les autres organismes de normalisation. Conscient de l'intérêt pour ses adhérents de pouvoir être entendu avant normalisation, l'ANMP suit les travaux du BNAAH et assure une veille attentive pour que des dispositions normatives inadaptées n'aillent pas à l'encontre des intérêts de la profession. Notre participation au conseil d'administration de l'INPP vient renforcer notre veille dans le domaine hyperbare.

**OFB** (Office Français de Biodiversité) et **DIRM** (Direction interrégionale de la mer): L'ANMP est membre depuis le début du Comité de Pilotage qui travaille sur la préservation du milieu marin. Sur le dossier des aires marines protégées, ce Copil a travaillé sur les mouillages et l'ANMP et ses adhérents ont pu être sollicités. Nous sommes présents aux nombreuses réunions organisées pour défendre et faire entendre la voix des professionnels et participer à la protection de leur environnement de pratique professionnelle.

## Partenaires particuliers

**CFDT/UNION** : Depuis la création de la plateforme UNION par la CFDT, l'ANMP est devenu non seulement le syndicat représentatif des salariés mais également des indépendants de la plongée en France. Nous devenons incontournables autour des différentes tables de discussion et de négociation.

En ces temps de réforme des retraites, le sujet de la pénibilité (Hyperbarie) pour les indépendants a été abordé avec la CFDT. Travail parlementaire en cours...

**APSO** : A la recherche de nouveaux syndicats, l'APSO (Association Professionnelle des Sports Outdoor) dont nous sommes membre fondateur s'est enrichie de la présence d'un syndicat de tennisman et nous envisageons de nous rapprocher du surf, du canoé-kayak et de la voile pour ce qui est du domaine nautique.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons puissants pour négocier nos contrats d'assurances et être entendus par les pouvoirs publics.

**IPSAN** : Émanation de l'APSO, cet Institut de Professionnels des Sports et Activités de Nature, commence, avec notre soutien financier et humain important, à développer des formations continues pour les pros prises en charge par les organismes de financement.

Nous l'avons créé pour répondre enfin à une absence totale de proposition de formation continue jusqu'en 2022 (exceptée celle, obligatoire, qu'est la formation de mise à niveau depuis 2017 et qu'on espère pouvoir modifier).

Le panel d'offres de formations est voué à s'enrichir et vous êtes les bienvenus pour toutes propositions.

A ce jour, en plongée, il existe déjà 4 thèmes de formation mises en place ou à venir prochainement :

TIV (initial, réactivation, recyclage)

Instructeur plongée santé

CRR

Apnée

Une visibilité plus grande de cette offre doit être proposée sur le site prochainement.

# L'ANMP

**Représentations de l'ANMP aux jurys d'examen BPJEPS-DEJEPS :** L'ANMP est à nouveau intervenue auprès des D.R.A.J.E.S afin qu'au sein de la liste des évaluateurs convoqués, appelés « Expert », des formateurs ANMP soient invités. Un membre de l'ANMP doit également être présent pour s'assurer de la juste régularité du déroulement des diverses évaluations lors du jury certificatif dit « plénier ». Adhérent à la CFDT, l'ANMP (syndicat représentatif) est systématiquement convoquée dans les jurys.

Nous avons également présenté aux différents CREPS notre volonté de pouvoir assurer nous-même notre présentation au sein des formations initiales.

**Le fonds de solidarité :** Ce fond a été créé pour aider des adhérents en grande difficulté lors d'un évènement majeur compromettant leur emploi. Il ne vient pas se substituer aux assurances et n'est en aucun cas systématique. Une commission étudie la demande de la personne touchée et peut attribuer cette aide au coup par coup. Il est évident que nos finances ne nous permettent pas une aide d'un montant exceptionnel mais ce peut être la goutte d'huile qui permet de refaire fonctionner la machine. Il a été sollicité plusieurs fois sur ce mandat.

**Les assurances :** Notre présence au sein de l'APSO nous permet, en nous regroupant avec d'autres disciplines, d'afficher un nombre significatif de contrats et faciliter les négociations.

Le dossier assurances restent cependant à traiter chaque année et nous tentons de pérenniser nos contrats avec nos assureurs accompagnés, dans cette tâche difficile, de notre courtier Lycea.

Nous sommes actuellement assurés par un gros groupe allemand VHV pour notre assurance en RCP (responsabilité Civile Professionnelle) et avons amorcé quelques ententes avec la MAIF (à ce jour pour certains contrats adhérents APSO).

Nous sommes toujours à la recherche d'une assurance I.A annuelle à proposer à nos plongeurs.

**Les Guides de la mer :** Suite à proposition et vote en CN, une modification règlementaire a permis que ce titre soit délivré à tous les adhérents. Un adhérent ANMP se voit donc automatiquement attribué le titre de Guide de la mer et doit respecter notre code de déontologie (accessible sur le site).

Tous nos instructeurs de plongée bénéficient des divers produits mis à leur disposition permettant de les identifier. Lors des 3 derniers Salons de la Plongée, l'organisation du colloque des Guides de la Mer a permis de réunir sur des problématiques diverses des Guides de tous les horizons.

**Les commissions :** Ces trois années, plusieurs commissions dynamiques se sont regroupées à de nombreuses reprises et ont travaillé dur sur les cursus Apnée (finalisés et harmonisés avec les autres agences) et Tek, sur des boîtes à outils dans les domaines de l'éco-responsabilité et du bien-être ou encore sur la formation de cadres.

**Les éco-partenariats :** L'ANMP a renouvelé les conventions de partenariat avec LONGITUDE 181 et avec Un Océan de Vie. En parallèle de la création d'Océan Academy par L181, depuis 2 ans, certains Guides de la Mer ont pu intervenir dans le milieu scolaire pour partager leur expérience dans un but de sensibilisation à la protection du milieu marin auprès des jeunes. Vous êtes tous invités à participer à ces actions localement.

**Le siège :** Dossiers d'adhésion, envois de cartes de certification, d'informations et documents comptables vers les adhérents sont le quotidien du siège. Les postes sont répartis entre les 3 collaboratrices du siège avec néanmoins une polyvalence permettant de ne jamais avoir de blocage ou d'arrêt de fonctionnement de celui-ci.

La direction du siège est assurée par notre directeur qui, en parallèle, est l'interlocuteur particulier des administrateurs et moi-même pour la gestion de nombreux dossiers en tous genres.

Suite aux soucis rencontrés avec la banque de données de l'ANMP en 2020, un gros chantier s'est imposé pour moderniser notre système informatique. Ce dernier est toujours en cours en raison de difficultés rencontrées avec notre prestataire de service informatique (liées notamment au contexte global du numérique) et a entraîné de lourdes surcharges de travail et tensions pour le siège (et le BN).

**La communication :** En plus de notre compte Facebook, un groupe fermé destiné à nos adhérents a été créé pour faciliter les échanges horizontaux entre eux. Le nouveau site devrait également favoriser ce type de communication. La ligne de vêtement ANMP se poursuit pour promouvoir notre image auprès du public (un partenariat avec Guy Cotten a été engagé, sur ce mandat).

La dynamique des correspondant locaux se développent et facilitent les échanges intra et extra-territoires.

**Appli EPF :** A la suite des travaux engagés il y a 6 ans sur la webapp et pour suivre le train du numérique, une application EPF native vient de voir le jour. Elle permet à nos plongeurs de retrouver tous les documents indispensables

(certifs, carnet de plongée, infos etc.) sur leur smartphone. Elle est d'ores et déjà sur les stores mais toutes ses fonctionnalités ne sont pas encore opérationnelles ; plusieurs mises à jour sont prévues ces prochaines semaines (mois).

**Traitement des dossiers personnels** : Notre syndicat est au service de ses adhérents. De très nombreux dossiers nécessitant nos avis, soutiens, courriers et contacts téléphoniques, sont régulièrement traités. Nous intervenons pour des problèmes de règlementation, de concurrence, de litige ou autres, en somme pour aider nos adhérents quel que soit le type de difficulté rencontrée.

#### **Évolution des adhérents et des délivrances de qualifications EPF :**

L'ANMP continue sa progression tant concernant les adhésions que les délivrances de certifications. L'épisode de crise sanitaire qui a fortement impacté vos conditions et niveau d'activité en 2020 s'est ressenti sur le volume de certifications cette année là mais sur trois ans le nombre de membres a progressé de près de 15 % (714 adhérents fin 2022) et le nombre de certifications a dépassé les 21.000 certifications annuelles après 29% de hausse par rapport à fin 2019. Ces certifications très largement dominées par les brevets de niveau 1 à 4 (79%) sont complétés en 2022 par 4350 qualifications d'aptitudes PE/PA, qualifications mélanges, enfants, recycleur ou de spécialités diverses. Qualifications en hausse elles aussi de plus de 30% sur 3 ans

**La bourse de l'emploi** : Un outil qui est visible du grand public uniquement durant le salon de la plongée mais qui fonctionne toute l'année sur notre site Internet pour tous (non adhérents compris). De nombreux moniteurs et structures ont pu bénéficier de cette prestation. L'ajout de la possibilité pour les indépendants en recherche de prestation de venir déposer leur candidature permet d'enrichir ce service ouvert à tous. Le site propose également dans sa partie réservée aux membres l'accès aux offres de vente ou de reprise de structures.

**Le TIV** : depuis la modification du cahier des charges du TIV et la possibilité pour des organismes tel l'ANMP de s'organiser de façon indépendante, le groupe de travail a œuvré afin que nos professionnels puissent travailler en toute sérénité avec une possibilité de choix de son organisme de rattachement. Nos textes et procédures ont été revus et proposés à la FFESSM en espérant voir naître une réciprocité de la reconnaissance de nos cursus. L'IPSAN propose depuis 2022 la prise en charges des formations TIV-ANMP par les dispositifs de financement de la formation continue.

## **Salons et exposition**

**Salon de la plongée** : Chaque année depuis sa création l'ANMP a répondu présent au Salon de la plongée et ses adhérents également. Lors de ces salons, nombreux sont les moniteurs qui passent nous saluer ou reprendre leur adhésion. C'est également le moment où les nouveaux moniteurs se renseignent sur l'ANMP et adhèrent. Pour rappel, nous avons chaque année sur notre stand la société LINDE qui propose à nos adhérents des gaz plongée et médicaux et du matériel de secourismes à tarifs privilégiés. Chaque année des professionnels viennent présenter leurs centres et leurs activités.

S'ajoutent à eux depuis 2 ans, notre partenaire Bathysmed et l'IPSAN.

**Salon des métiers la mer** : L'ANMP est toujours présente à cette manifestation parisienne à la rencontre des jeunes et parfois moins jeunes.

L'ANMP est une équipe au service des adhérents et de la défense du métier.

Je tiens à remercier tout le personnel du siège qui a su faire fonctionner cette belle machine et tous les élus du CN et du BN qui ont su répondre à mes nombreuses sollicitations.

Je remercie également mes prédécesseurs Daniel Mercier, Gérard Altman, Jacques Emery, Jean Paul Dollé, Jean-Michel Camus et Patrice Lamarzelle de nous avoir légué ce beau syndicat.

Soyez un membre actif de notre syndicat,

**Votez du 10 au 17 mars 2023,**

Nous comptons sur vous

*Marius Meyer*

*Secrétaire Général de l'ANMP*